



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et des élections
Élections législatives 30 juin et 7 juillet 2024
Commission de propagande
N° DCL – BRE -2024- 228

ARRÊTÉ

Le préfet de Saône-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les L 166, R 31 à R 38 ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les instructions ministérielles ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er – Les circulaires et bulletins de vote des candidats devront être remis à la commission de propagande avant le :

- Lundi 17 juin 2024 à 18 heures, pour le 1er tour
- Mardi 2 juillet 2024, à 12 heures, pour le second tour.

L'adresse de livraison sera communiquée, sur demande, aux candidats, leur représentant ou leur imprimeur par le bureau des élections de la préfecture de Saône-et-Loire (pref-fichierelectoral@saone-et-loire.gouv.fr ; tél. : 03 85 21 80 03 ou 81 11).

Article 2 : La commission se réunira aux dates suivantes :

- Tour 1 : 17 juin 2024 à 19 heures
- Tour 2 : 2 juillet 2024 à 13 heures 30

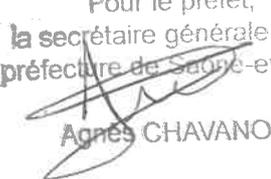
Article 3 – Mme la secrétaire générale de la préfecture et le tribunal d'instance sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mâcon, le **2 JUIN 2024**

Le préfet

Pour le préfet,

la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire


AGNÈS CHAVANON